

COMPTE-RENDU N°04 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 12 Avril à 17h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, au foyer municipal de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 02 Avril 2021.

ETAIENT PRESENTS: MM. M.Mme /G.PIEDFERT.L.VERGNAUD.S. COUSTILLAS (Arrivé à 17h35).M-PILET.M.COUSTILLAS.S.QUIVIGER.J-P.LOTTERIE.R.ROUILLER.S-GOULARD-MASSE.V.LECONTE.N-JAVERZACMARIGHETTO.G-AUXERRE.RIGOULET.M-VERT.F-SALAT.L-LAGOUBIE.J-BONNEFOND.DUHARD.G-ELIZABETH.B-CABIROL.V-CAMPANERUTTO. J.JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION: MM. M.Mme/ J.GAMBRO Procuration à J-JALARIN. C.POUPARD Procuration à L.VERGNAUD- G.HAERRIG Procuration à N-JAVERZAC MARIGHETTO. A.WILLIAMS Procuration à R.ROUILLER.J-LROUSSEAU Procuration à J-BONNEFOND.DUHARD. F-PARROT Procuration à G.ELIZABETH. D-LECONTE Procuration à V-CAMPANERUTTO.

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : MM./J.GAMBRO.C-POUPARD.J-C.CHAUSSADE. G.HAERRIG A.WILLIAMS. J-LROUSSEAU.F-PARROT. D-.LECONTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

Nombre des membres :

- En exercice: 28

- Présents :19

- Votants: 27

-Désignation de Mme Geneviève Auxerre-Rigoulet comme secrétaire de séance.

-Approbation par le conseil communautaire du Compte-rendu du Conseil communautaire du 15 Mars 2021.

-Approbation par le conseil communautaire du Compte-rendu du Conseil communautaire du 24 Mars 2021.

Observations :

M. Salat indique ne pas avoir reçu dans les temps les documents budgétaires via Wetransfer et demande de penser à un autre système d'envoi.

M. Elizabeth : On s'achemine vers un compte financier unique

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2020

• COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL ST BARTHELEMY**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ST BARTHELEMY**

Observations :

-Mme Cabirol : On arrive à une somme faramineuse. Je tiens à le rappeler aux nouvelles oreilles.

-M. Vergnaud : il s'agit d'un compte de stock.

-M. Lotterie : seule conséquence sur la trésorerie/Pas sur le budget.

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LE CHATEAU**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

• **COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE ATELIER DE LA REUSSITE**

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour **l'exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CRECHE DE MONTPON-MENESTEROL

Le conseil communautaire,

-après s'être fait présenter le budget unique de **l'exercice 2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **01/01/2020 au 31/12/2020**, y compris la journée complémentaire ;

-statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

-statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'**exercice 2020**, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Approuve les comptes de gestion du budget principal et les budgets annexes 2020.

Délibération adoptée par 23 voix Pour /0 Contre/4 Abstention.

Nombre des membres :

- En exercice: 28
- Présents :19
- Votants: 26

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU BUDGET PRINCIPAL ET
DES BUDGETS ANNEXES 2020**

(Il est à noter que le Président quittera la séance et ne prendra pas part au vote pour cette délibération.)

Le conseil communautaire réuni sous la Présidence de M.Lionel VERGNAUD, fonction de vice-président des Finances, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1/ **Lui donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	7 954 587,99	8 333 354,08	378 766,09	153 721,80	532 487,89
I	2 638 736,42	2 847 928,51	209 192,09	- 503 244,15	- 294 052,06
					238 435,83
Restes à réaliser 2020					
D		474 589,43			
R		468 346,94			
T	-	6 242,49		RESULTATS 2020	232 193,34

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	291 730,07	327 288,15	35 558,08	6 326,68	41 884,76
I	43 037,08	69 963,62	26 926,54	- 35 276,43	- 8 349,89
					33 534,87
Restes à réaliser 2020					
D		22 432,74			
R		6 094,00			
T	-	16 338,74		RESULTATS 2020	17 196,13

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE REGIE TRANSPORT SCOLAIRE**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	64 401,28	60 066,86	- 4 334,42	12 402,27	8 067,85
I	18 425,78	29 898,72	11 472,94	36 669,45	48 142,39
					56 210,24
Restes à réaliser 2020					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2020	56 210,24

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU MULTIPLE RURAL ST BARTHELEMY**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	19 539,39	24 412,73	4 873,34	2 821,69	7 695,03
I	20 439,93	19 958,77	- 481,16	- 4 209,66	- 4 690,82
					3 004,21
Restes à réaliser 2020					
D	-				
R	-				
T		-		RESULTATS 2020	3 004,21

Observations :

-M. Piedfert : Comment ça se fait que l'on soit déficitaire car normalement il n'y a pas de déficit ?

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	696,00	97,33	- 598,67	31 045,68	30 447,01
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					36 072,70
Restes à réaliser 2020					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2020	36 072,70

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT ST BARTHELEMY**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	323 002,75	323 002,75	-		-
I	323 002,75	323 002,75	-	- 323 002,75	- 323 002,75
					- 323 002,75
Restes à réaliser 2020					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2020	- 323 002,75

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER DE LA REUSSITE »**

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	19 214,53	45 699,56	26 485,03	4 462,59	30 947,62
I	38 781,35	38 918,61	137,26	- 21 446,97	- 21 309,71
					9 637,91
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2020	9 637,91

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE « CRECHE DE MONTPON MENESTEROL »**

Observations :

M. S. Coustillas : Quid du résultat exceptionnel de 86000€ ?

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	286 880,81	315 878,03	28 997,22	-	28 997,22
I	-	2 670,40	2 670,40	-	2 670,40
					31 667,62
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2020	31 667,62

2 / **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4/ **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

Approuve les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes 2020

Délibération adoptée par 22 voix Pour /0 Contre/4 Abstention.

Nombre des membres :

- En exercice: 28

- Présents :19

- Votants: 27

PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2020

BUDGET PRINCIPAL

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	7 954 587,99	8 333 354,08	378 766,09	153 721,80	532 487,89
I	2 638 736,42	2 847 928,51	209 192,09	- 503 244,15	- 294 052,06
					238 435,83
Restes à réaliser 2020					
D		474 589,43			
R		468 346,94			
T		6 242,49		RESULTATS 2020	232 193,34

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Principal Isle Double Landais**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		300 294,55
Solde de la Section de Fonctionnement		532 487,89
Affectation	DI 001	294 052,06
	RI 1068	300 294,55
	RF 002	232 193,34

CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	291 730,07	327 288,15	35 558,08	6 326,68	41 884,76
I	43 037,08	69 963,62	26 926,54	- 35 276,43	- 8 349,89
					33 534,87
Restes à réaliser 2020					
D	22 432,74				
R	6 094,00				
T	-	16 338,74		RESULTATS 2020	17 196,13

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe du Centre de loisirs de Montpon**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		24 688,63
Solde de la Section de Fonctionnement		41 884,76
Affectation	DI 001	8 349,89
	RI 1068	24 688,63
	RF 002	17 196,13

AAGV

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	60 661,85	101 807,19	41 145,34	3 162,22	44 307,56
I	42 627,01	75 229,36	32 602,35	- 29 758,56	2 843,79
					47 151,35
Restes à réaliser 2020					
D		28 450,80			
R		1 533,00			
T	-	26 917,80		RESULTATS 2020	20 233,55

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		24 074,01
Solde de la Section de Fonctionnement		44 307,56
Affectation	RI 001	2 843,79
	RI 1068	24 074,01
	RF 002	20 233,55

REGIE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	64 401,28	60 066,86	- 4 334,42	12 402,27	8 067,85
I	18 425,78	29 898,72	11 472,94	36 669,45	48 142,39
					56 210,24
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T	-			RESULTATS 2020	56 210,24

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe du transport scolaire**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		-
Solde de la Section de Fonctionnement		8 067,85
Affectation	RI 001	48 142,39
	RI 1068	
	RF 002	8 067,85

SPANC

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	696,00	97,33	- 598,67	31 045,68	30 447,01
I	-	-	-	5 625,69	5 625,69
					36 072,70
Restes à réaliser 2020					
D	/				
R	/				
T		-		RESULTATS 2020	36 072,70

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe du SPANC**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		-
Solde de la Section de Fonctionnement		30 447,01
Affectation	RI 001	5 625,69
	RI 1068	-
	RF 002	30 447,01

LOTISSEMENT LE CHÂTEAU

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	12 276,82	33 024,83	20 748,01	- 74 443,48	- 53 695,47
I	-	12 276,82	12 276,82	- 12 276,82	-
					- 53 695,47
Restes à réaliser 2020					
D		-			
R		-			
T		-		RESULTATS 2020	- 53 695,47

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe du Lotissement Le Château**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		
Solde de la Section de Fonctionnement		- 53 695,47
Affectation	DI 001	-
	DF 002	53 695,47

ZONES ACTIVITES

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultats total
F	2 095 594,15	2 092 274,95	- 3 319,20	466 709,86	463 390,66
I	2 112 346,07	2 090 513,64	- 21 832,43	- 878 601,54	- 900 433,97
					- 437 043,31
Restes à réaliser 2020					
D	-				
R	-				
T	-				
				RESULTATS 2020 -	437 043,31

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe de Zones d'Activités**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		900 433,97
Solde de la Section de Fonctionnement		463 390,66
Affectation	DI 001	900 433,97
	RF 002	463 390,66

ATELIER DE LA REUSSITE

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	19 214,53	45 699,56	26 485,03	4 462,59	30 947,62
I	38 781,35	38 918,61	137,26	- 21 446,97	- 21 309,71
					9 637,91
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2020	9 637,91

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe de l'Atelier de la Réussite**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		21 309,71
Solde de la Section de Fonctionnement		30 947,62
Affectation	DI 001	21 309,71
	RI 1068	21 309,71
	RF 002	9 637,91

CRECHE DE MONTPON MENESTEROL

Le Compte Administratif 2020 présente :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	Résultats antérieurs 2019	Résultat total
F	286 880,81	315 878,03	28 997,22	-	28 997,22
I	-	2 670,40	2 670,40	-	2 670,40
					31 667,62
Restes à réaliser 2020					
D					
R					
T		-		RESULTATS 2020	31 667,62

Le conseil communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 du **Budget Annexe Crèche de Montpon-Ménestérol**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		
Solde de la Section de Fonctionnement		28 997,22
Affectation	RI 001	2 670,40
	RI 1068	
	RF 002	28 997,22

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

Adopte le projet d'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes 2020.

Observations :

- M. Piedfert : Il n'y a pas de budget annexe pour le restaurant à Saint Martial ?
- Mme Cabirol : Pourquoi n'y a-t-il pas de budget annexe pour l'Artenset ?
- M. S. Coustillas : idem pour la voirie.

Délibération adoptée par 23 voix Pour /0 Contre/4 Abstention.

TAXES DIRECTES LOCALES : VOTE DES TAUX POUR L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'en application d'une réforme voulue par le gouvernement, la taxe d'habitation (TH) a été supprimée, sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants ;

Considérant que le taux de la taxe d'habitation ne devant plus être délibéré,

Considérant, après étude et analyse des données financières intercommunales, qu'il est nécessaire d'augmenter les taux de 2020 pour faire face aux dépenses de la Communauté de Communes,

Le produit fiscal attendu des taxes directes locales nécessaires à l'équilibre du budget de la Communauté de Communes Isle Double Landais se décompose de la manière suivante :

- Produit attendu de la taxe foncière (bâti),
- Produit attendu de la taxe foncière (non bâti),
- Produit attendu de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Il propose à l'assemblée de voter l'actualisation des taux suivante :

- Taxe foncière (bâti): proposition d'un taux de 8.52 % (8.15 % en 2020),
- Taxe foncière (non bâti) : proposition d'un taux de 30.62 % (29.29 % en 2020)

Il propose également de reconduire à l'identique le taux de la CFE soit :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : proposition d'un taux de 25.17%

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

-APPROUVE les taux de fiscalité suivants :

- Taxe foncière (bâti): un taux de 8.52%
- Taxe foncière (non bâti) : un taux de 30.62%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : un taux de 25.17%

-DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer l'état n°1259 FPU correspondant.

Observations :

-M. Lotterie : Nous n'avons pas de marge avec la suppression de la taxe d'habitation.

-M. Salat : Il aurait fallu délibérer en 2 fois : 1 fois pour le Bâti et le non-Bâti et la CFE. Dans l'esprit des administrés c'est une augmentation. Ça veut tout et rien dire.

-M. Lotterie : On en a débattu en bureau. On est contre l'augmentation de la fiscalité et le maintien de la CFE.

-Mme Quiviger : On a une marge de manœuvre de plus en plus réduite.

-M. Vergnaud : Chaque citoyen a des droits et des devoirs donc il a à payer l'impôt et à terme on sera dépendant de l'Etat si on continue. Quel signal pour les communes qui veulent investir dans le locatif ?

Délibération adoptée par 23 voix Pour /4 Contre /0 Abstention.

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : VOTE DES
TAUX POUR L'ANNEE 2021**

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2000-656 du 13 juillet 2000 de finances rectificative pour 2000,

Vu la loi n°20001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002,

Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts,

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui exercent la totalité de la compétence de la collecte et du traitement des déchets des ménages et déchets assimilés et qui adhèrent, pour l'ensemble de cette compétence, à un syndicat mixte, peuvent, sous certaines conditions et par dérogation à l'article 1379-0 bis du code général des impôts, soit instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), soit uniquement percevoir la TEOM.

Afin d'unifier les procédures sur le territoire, il a été décidé, par délibération du conseil communautaire en date du 11 juillet 2018, d'instituer et de percevoir la TEOM en lieu et place du SMD3 et du SMICVAL pour les communes de la CCIDL.

Le SMD3 et le SMICVAL se sont prononcés sur les taux suivants pour 2021 afin d'assurer la mise en œuvre du service.

Commune de Moulin-Neuf relevant du SMICVAL

ZONE PERCEPTION	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MOULIN NEUF	119 050	16.79%

Autres communes relevant du SMD3

ZONE PERCEPTION	PRODUIT ATTENDU	TAUX
MENESPLET	202 079	15.13%
LE PIZOU	151 485	15.13%
MONTPON-MENESTEROL	819 732	15.13%
ECHOURGNAC	51 174	15.63%
EYGURANDE GARDEDEUILH	33 852	15.13%
SAINT SAUVEUR LALANDE	13 936	15.13%
SAINT BARTHELEMY DE BELLEGARDE	51 331	15.13%
SAINT MARTIAL D'ARTENSET	133 577	15.63%

Pour 2021, il est proposé au Conseil communautaire de voter le taux relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes de la CCIDL en suivant la décision des deux syndicats et d'appliquer les taux mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE les taux proposés ci-dessus,
- AUTORISE M. le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le cadre de ce dossier.

Observations :

-M. S. Coustillas : L'année 2020 sera blanche selon le SMD3. Si on met en place un paiement sur la base la TEOM alors que le service est repoussé cela signifie que ça sera une augmentation. L'augmentation nous gêne pour un service moindre. C'est pourquoi je vote contre.

-M. Vergnaud : la population a voté le PAV à cause du tarif unitaire. Le SMD3 paie une taxe écolo à l'Etat qui est importante.

-M. Salat : Je rejoins l'avis si on vote contre, c'est la communauté qui va payer.

-M. S. Coustillas : Je vote pour pour ne pas défavoriser la CCIDL mais je vote la motion.

Accord unanime pour le vote d'une motion lors d'un prochain conseil

-M. Piefert : Cela fait 19 ans que j'entends parler du problème avec ce syndicat. Je vote contre à cause du service.

-M. Vergnaud : Au syndicat on est minoritaire. ça s'impose à nous.

-Mme Cabirol : les gens qui ont un incinérateur ne paient pas le même taux. Il faut faire bouger les choses contre l'enfouissement.

-M. Salat : On va payer 2 fois et c'est pas normal.

-M. Lotteire : On est tendanciellement vers une augmentation des coûts.

Délibération adoptée par 23 voix Pour /0 Contre /4 Abstention.

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES 2021

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget principal 2021** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 8 844 581,27€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 232 193,34 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 830 986,05€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 294 052,06 €.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MONTPON »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour le Centre de Loisirs de Montpon** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 347 766,93. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 17 196,13 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 219,99 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 8 349,89 €.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « CENTRE DE LOISIRS DE MOULIN NEUF »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour le Centre de Loisirs de Moulin Neuf** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 126 687,66€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 2 836,97 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 608,18 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 2 400,18 €.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Observations :

-M. Elizabeth : Je m'étonne des charges de personnel.

-M. Lotterie : On globalise les 2 centres et on va essayer d'optimiser. C'est un budget de rigueur. Le bureau d'études a fixé 500.000€ le déficit. On va y arriver via la clect à rééquilibrer les choses.

Mme Quiviger : Dans les centres de loisirs il y a des personnels d'encadrement. Je suis d'accord de faire des économies mais il faut maintenir la qualité de service.

-M. Vergnaud : il faudra faire des efforts notamment en regroupant les fonctions de directeur.

Budget Annexe « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 93 457,64€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 20 233,55 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 71 399,72 €. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 2 843,79 €.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « REGIE TRANSPORT SCOLAIRE »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour le transport scolaire** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 892,85€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 8 067,85 €.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 77 999,32€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 48 142,39 €.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « MULTIPLE RURAL DE SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour le multiple rural de Saint-Barthélémy** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 24 070,47€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 3 004,21€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 24 579,93€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 4 690,82€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « SPANC »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2021 pour le SPANC** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 43 954,30€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 30 447,01€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 625,69€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 5 625.69€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « LOTISSEMENT SAINT-BARTHELEMY »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2021 pour le lotissement de Saint-Barthélémy** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 901 007.75€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 612 002,75€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 323 002.75€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « LOTISSEMENT LE CHATEAU »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2021 pour le lotissement Le Château** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 182 337,93€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 53 695,47€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 0.00€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « ZONES D'ACTIVITES »

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2021 pour les Zones d'Activités** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 279 236,17€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 463 390,66€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3 090 131,47€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 900 433,97€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « ATELIER DE LA REUSSITE»

Monsieur le Président présente à l'assemblée **le budget primitif 2021 pour l'Atelier de la Réussite** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 75 937,91€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 9 637,91€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 40 203,87€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le déficit d'Investissement reporté apparaît en dépenses pour la somme de 21 309,71€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Budget Annexe « CRECHE DE MONTPON MENESTEROL »

Monsieur le Président présente à l'assemblée le **budget primitif 2021 pour l'Atelier de la Réussite** qui s'établit comme suit :

- La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 338 959,00€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, le résultat de fonctionnement reporté apparaît en recettes pour la somme de 28 997,22€.
- La section d'Investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 18 862,12€. Conformément à l'affectation des résultats votée précédemment, l'excédent d'Investissement reporté apparaît en recettes pour la somme de 2 670,40€.

Le Budget Primitif 2021 dressé par Monsieur le Président est adopté à :

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Adopte le budget principal et les budgets annexes 2021.

Observations :

-Mme Cabirol : Il y aura des DM qui modifieront nos décisions d'aujourd'hui. Je ne paierai pas les AC si nous n'en avons pas les moyens. J'espère que l'on arrivera à une entente.

-M. Piedfert : la présentation d'un budget coupe de beaucoup de choses. Il y a un fonctionnement trop dispendieux. Je vois que la piscine est encore inscrite. Ce n'est pas un bon signal.

-M. Lotterie : C'est une décision prise majoritairement et si ce n'est pas réalisable, on ira pas plus loin.

-M. Salat : je ne suis pas contre la piscine mais dans ces conditions. Rajouter 2 lignes et déléguer le fonctionnement à une structure privée ne reviendrait pas plus cher.

-M. Vergnaud : Au niveau de l'investissement si on ne le fait pas maintenant, l'occasion ne se représentera pas. Je prendrai ma décision au bout de l'étude.

-Mme Lagoubie : J'espère qu'il y aura toute la transparence sur les études conduites et les informations. On est vers une évolution d'une démarche participative.

Mme Cabirol : Quand on vote un budget on est tenu. Il faut envoyer le bon signal alors que l'on est en déficit de 600.000€. Vous avez emprunté 700.000€.

-M. Lotterie : C'est une ligne de trésorerie. C'est autre chose. Ce n'est pas un emprunt de type classique.

-M. Jalarin : Qu'en est-il de l'investissement voirie ?

-M. Lotterie : Rien de prévu, mais le Pata sera reconduit comme d'habitude.

-Mme Cabirol : Association Cœur de la Double : pas de subvention de prévu ?

-M. Lotterie : Si elle ne le demande pas ; ça ne veut pas dire que l'on va tout arrêter sur la double.

Délibération adoptée par 23 voix Pour /0 Contre /4 Abstention.

OPERATION COLLECTIVE EN MILIEU RURAL (OCMR) – VALIDATION DES AIDES A VERSER AUX ENTREPRISES

Par délibération du 20 Juin 2019 du conseil communautaire a adopté les aides versées aux entreprises dans le cadre de l'opération collectivité en milieu rural (OCMR) programmant la participation de la CCIDL au dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).

Lors de la délibération du 20 juin 2019 précitée la SNC TEXIER (Montpon) et M. Sébastien CIBOT (Le Pizou), qui ont été déclarées éligibles au dispositif FISAC n'y avaient pas été intégrés.

La présente délibération vise à allouer les aides aux entreprises suivantes :

Sébastien CIBOT (Le Pizou)

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : Mobilier : 18 934,00€	CD24 : 4 733,50€ CCIDL : 946,70€	

SNC TEXIER (Montpon)

SNC Texier	Régime d'intervention	Taux total	Montant total des investissements	Total dépenses éligibles immobilière	Taux CCIDL sur la dépense éligible	Montant CCIDL
	Bonifié	30%	44 200,00 €	21 974,07 €	30%	6 592,22 €

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

-Valide l'allocation des aides telles que présentées ci-dessus,

-Autorise Monsieur le Président à signer tout autre document, et à effectuer toute autre démarche dans le cadre de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**VENTE DE TERRAINS SITUÉS SUR LA ZONE ARTISANALE ECONOMIQUE A
MONTPON MENESTEROL A LA SAS DETEXIAL IMMO REPRESENTE PAR SON
GERANT DE DROIT MONSIEUR JEROME RAMIRES**

Monsieur Jérôme RAMIRES, gérant de la SAS DETEXIAL immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 830 634 093 et président du Groupe DETEXIAL souhaite installer une société de sécurité privée, un centre d'affaire, un restaurant pour le midi, un site de fabrication de produits de vidéosurveillance ainsi qu'un système innovant solaire, un centre de stockage style home box et un centre d'hivernage de véhicules.

Une grande partie de ces activités est actuellement réalisée par le groupe DETEXIAL sur Saint-Jean d'Illac en Gironde et sera rapatriée sur Montpon Ménésterol.

Dans la perspective du transfert et de la réalisation de toutes les activités visées plus haut, Monsieur Jérôme RAMIRES souhaite acquérir :

-La parcelle BM 37 P d'une contenance 17510 m² à l'exception d'une surface 5439m² correspondante à un talus, et par conséquent non affectée à l'usage de la construction, qui sera cédée à titre gratuit.

-La parcelle BM 21 d'une contenance de 2734 m².

Conformément au prix arrêté par délibération n°2017-106 du 29 novembre 2017, les lots précités seront cédés au prix de 6,50€ HT le m² soit 7,80€ TTC le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

-Valide la cession des lots précités au prix indiqué ci-dessus ;

-Autorise M. Le Président à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à cette question.

Délibération adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h50.

Montpon, le 20 Avril 2021

Le Président
Jean-Paul Lottier

